



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION CHARENTE LIMOUSINE

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine,
Ci-après dénommée la Région,

Et

La Communauté de communes de Charente Limousine représentée par Monsieur Philippe BOUTY, son Président, ci-après dénommée l'EPCI

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Charente Limousine en date du 18 novembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire de la Charente Limousine a manifesté le souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : la Charente Limousine

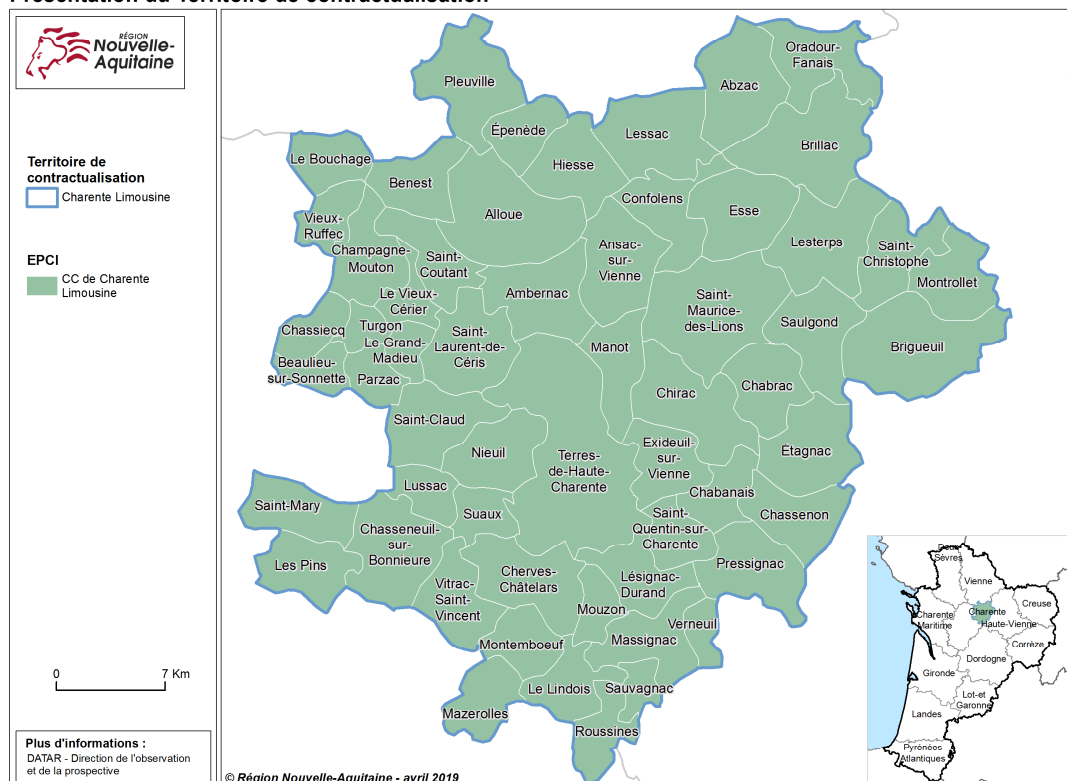
Le territoire de contractualisation de la Charente Limousine se situe au nord-est du département de la Charente entre l'agglomération d'Angoulême et les communautés urbaines de Limoges et Grand Poitiers, à proximité du pôle haut-viennois de Saint-Junien. Il correspond au périmètre de la communauté de communes de Charente Limousine, issue de la fusion, en 2017, de la communauté de communes du Confolentais et de la communauté de communes de Haute Charente. En 2014, il comptait 36 000 habitants répartis dans 58 communes.

Ce territoire rural est structuré autour de trois pôles d'emploi, celui de Confolens (2 300 emplois), de Chasseneuil-sur-Bonnieure (1 430 emplois) et de Roumazières-Loubert (1 350 emplois). Ces derniers concentrent 23 % de la population de ce territoire et 43 % des emplois.

La Charente Limousine dispose d'un modèle de développement de type productif, lié à la présence d'entreprises industrielles conséquentes (matériaux de construction, filière bois et carton notamment). Ce modèle est cependant en mutation : le territoire connaît une fragilisation de ses forces productives, avec des pertes d'emploi marquées sur la période récente, non compensées par la création d'emplois présents.

Le niveau de revenu des ménages est sensiblement inférieur aux moyennes des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine : la Charente Limousine fait partie des territoires de contractualisation néo-aquitains les plus touchés par la pauvreté. La dynamique démographique du territoire s'inscrit de plus dans une longue trajectoire de décroissance. De plus, malgré une stabilisation entre 1999 et 2009, la Charente limousine a enregistré depuis 2009 de nouvelles pertes de population entre 2009 et 2014.

Présentation du Territoire de contractualisation



Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

La situation de vulnérabilité du territoire

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente une vulnérabilité a classé la Communauté de communes de Charente Limousine en vulnérabilité forte.

La stratégie de développement du territoire de Charente Limousine

Tenant compte des enjeux issus du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 2 axes :

Axe 1 : Soutenir et consolider l'attractivité économique du territoire, créatrice de richesses

1.1. Renforcer l'attractivité du territoire

La consolidation du levier productif, point fort du territoire, est essentielle et implique de travailler sur l'image du territoire et ses atouts, gages d'attractivité, au voisinage des trois pôles urbains d'Angoulême, Poitiers et Limoges.

1.2. Valoriser les productions locales

Le territoire dispose d'atouts pour développer des circuits courts alimentaires, à destination de ses propres habitants et usagers mais aussi des consommateurs des pôles urbains voisins. Les synergies entre acteurs sont à favoriser, notamment en matière de mutualisation des outils de transformation et de commercialisation.

Exemples de projets :

- Action économique collective, dynamisation du tissu économique local (commerces, services de proximité)
- Création d'un point de vente de produits locaux à Saint-Maurice-des-Lions
- Développement de la SCIC Terres en Chemin pour favoriser le développement d'une agriculture citoyenne et responsable

Axe 2 - Maintenir et améliorer la qualité de vie en Charente Limousine

2.1. Renforcer l'offre de services à la population

La situation sociale du territoire nécessite de renforcer l'offre d'accès aux services de la population, tout en augmentant l'attractivité du territoire pour l'installation de nouveaux ménages.

2.2. Consolider les équipements et les sites majeurs du territoire

La Charente Limousine dispose de sites touristiques et d'équipements à mettre en valeur et en synergie pour concourir à son attractivité à l'égard de nouvelles populations et des touristes.

2.3. Développer le lien social

Le maintien et le développement de liens sociaux et de solidarité constituent un levier pour la dynamisation démographique de la Charente Limousine.

Exemples de projets :

- Dynamisation du centre-bourg de Confolens
- Création d'un pôle d'accueil pour les structures d'insertion
- Création d'une maison de services au public avec point d'accès au droit à Chasseneuil-sur-Bonnieure
- Soutien à l'action culturelle de la Maison Maria Casarès

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de la Charente Limousine et qui ont un impact direct sur son développement.

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 : Le territoire de contractualisation bénéficie d'un programme LEADER, pour lequel 1 602 067 € de FEADER a été attribué au Groupe d'Action Locale de Charente Limousine.

- Investissements des lycées : La PPI relative aux lycées prévoit sur 2017-2021 2,9 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique au lycée Emile Roux de Confolens.

La Région accompagne également les acteurs et projets culturels structurants du territoire, en soutenant notamment la Maison Maria Casarès à Alloue et plusieurs compagnies artistiques (Les Chiens Andaloux à Saint Laurent de Cérés, Les Tout par Terre à Chasseneuil-sur-Bonnieure).

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet de la Charente Limousine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire de la Charente Limousine feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des

grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETER, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 2 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
communes de Charente Limousine

Alain ROUSSET

Philippe BOUTY

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel Prévisionnel du territoire